



# Canadian Centre for Diversity and Inclusion Centre canadien pour la diversité et l'inclusion

## Prix de la réussite : FAQ

### Qui sera reconnu(e)?

Les Prix de la réussite du CCDI reconnaîtront une personne dans chacune des cinq catégories suivantes :

### Praticien(ne) de la diversité et l'inclusion de l'année :

Ce prix est décerné à une personne dans un poste rémunéré à temps plein ou à temps partiel dédiée à la diversité et l'inclusion ou aux droits de la personne et l'équité. Il/elle est un(e) expert(e) en la matière de la diversité et l'inclusion ou des droits de la personne et de l'équité et est responsable de l'élaboration de la stratégie de la diversité et l'inclusion ou des droits de la personne et de l'équité de son organisation, ainsi que l'exécution des initiatives..

### Haut(e) dirigeant(e) de l'année :

Décerné à un(e) haut(e) dirigeant(e) (ou la personne le plus élevé dans une organisation) pour leur contribution et leur engagement à la diversité et l'inclusion au sein de leur organisation. Le(la) Haut(e) dirigeant(e) de l'année prend possession de l'ordre du jour de la diversité et est responsable de la conduite du changement dans leur milieu de travail. Il/elle a la diversité comme une partie de ses responsabilités de rendement et fournit la gravitas nécessaire pour assurer que les objectifs de diversité et d'inclusion sont atteints.

[www.ccdi.ca](http://www.ccdi.ca)

#### Toronto

820 - 2 Carlton Street | 820 - 2, rue Carlton  
Toronto, ON M5B 1J3  
1-416-968-6520

#### Calgary

1805 - 500 4 Avenue SW | 1805 - 500, av 4ème SO  
Calgary, AB T2P 2V6  
1-403-879-1183



### Contributeur(trice) communautaire de l'année :

Ce prix est décerné à une personne qui va au-delà pour effectuer le changement dans la société canadienne en ce qui concerne la diversité et l'inclusion. Ce travail peut être soit payé ou bénévole, et peut se concentrer sur toutes les dimensions de la diversité.

### Groupe-ressource des employé(e)s de l'année :

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une seule personne, les groupes-ressources des employé(e)s (GRE) sont souvent les héros méconnus des efforts de diversité et d'inclusion au sein d'un organisme. Ce prix récompensera les personnes qui œuvrent dans un groupe-ressource des employé(e)s (aussi appelé groupe de ressources opérationnelles, groupe d'affinité, etc.) et qui sont responsables d'une initiative particulière mise en place par le GRE. Cette initiative doit s'être déroulée au cours de l'année civile avant la clôture des mises en candidature et peut être axée sur n'importe quel domaine, tel que le recrutement, le mentorat, le développement des affaires, etc. Le groupe-ressource doit être capable de montrer l'impact de l'initiative.

### Initiative de l'employeur de l'année :

Une nouveauté en 2018, les Prix de la réussite du CCDI reconnaîtront un Employeur pour une initiative particulière ou une pratique prometteuse qui a eu un impact auprès d'un groupe diversifié. Cette initiative doit s'être déroulée au cours de l'année civile avant la clôture des mises en candidature et peut être axée sur n'importe quel domaine, tel que le recrutement, le mentorat, l'avancement, l'impact communautaire, etc. L'employeur doit être capable de montrer l'impact de l'initiative.



## Qui est admissible?

- » Les candidatures sont ouvertes à toute personne qui est un(e) résident(e) du Canada à compter de la clôture des candidatures (16h00 HE, le 18 avril 2019).
- » Les fonctionnaires élus **ne sont pas** admissibles à être nommés.
- » Les consultant(e)s indépendant(e)s de la diversité et l'inclusion ou des droits de la personne et de l'équité ne sont pas admissibles, soit pour le prix du(de la) Haut(e) dirigeant(e) de l'année ou du(de la) Praticien(ne) de la diversité et l'inclusion de l'année.
- » Il n'y a pas d'autres restrictions, en dehors des critères ci-dessous.

### Pour le(la) Praticien(ne) de la diversité et l'inclusion de l'année :

- » Un(e) candidat(e) doit travailler dans la diversité et l'inclusion ou les droits de la personne et l'équité, soit à temps plein ou à temps partiel, au sein d'une organisation.
- » La responsabilité de la diversité et l'inclusion ou des droits de la personne et de l'équité doit faire une partie de leurs responsabilités payées.
- » Un(e) candidat(e) doit avoir la réussite des initiatives de la diversité et de l'inclusion ou des droits de la personne et de l'équité comme faisant partie des objectifs de rendement annuels du(de la) candidat(e).

### Pour le(la) Haut(e) dirigeant(e) de l'année :

- » Un(e) candidat(e) doit être la personne la plus haut dans leur organisation (basée sur l'autorité et la responsabilité), **ou doit rapporter directement** à la personne le plus élevé dans l'organisation.
- » Un(e) candidat(e) doit être considéré(e) comme faisant partie de la haute direction de leur organisation, indépendamment de ce qui est leur titre actuel. Cela comprend les personnes qui travaillent dans les secteurs public et de bienfaisance/sans but lucratif, ainsi que le secteur privé. Titres peuvent inclure (mais ne sont pas limités à) : chef de la direction (ou de tout autre titre de niveau C), président(e), directeur(trice) général(e), associé(e) directeur(trice), sous-ministre, directeur(trice) exécutif(ve), etc.
- » Un(e) candidat(e) doit avoir la responsabilité ultime de la diversité et l'inclusion au sein de leur organisation. Cette responsabilité doit faire partie des objectifs de rendement annuels du(de la) candidat(e).

### Pour le(la) Contributeur(trice) communautaire de l'année HSBC :

- » Un(e) candidat(e) peut travailler dans le domaine de la diversité et de l'inclusion ou des droits de la personne et de l'équité dans la communauté, que ce soit à titre rémunéré ou bénévole.

### Pour le Groupe-ressource des employé(e)s de l'année :

- » Un candidat doit être un groupe-ressource au sein d'un employeur ayant des activités au Canada.
- » Le groupe-ressource doit être capable de montrer l'impact de son initiative.

### Pour l'Initiative de l'employeur de l'année :

- » Un candidat doit être un employeur ayant des activités au Canada.
- » L'employeur doit être capable de montrer l'impact de son initiative.



## Comment fonctionnent les mises en candidature?

Les candidat(e)s peuvent soumettre leur propre mise en candidature ou être nommé(e) par quelqu'un d'autre. Il n'y a pas de restrictions sur les candidatures. Le processus de mise en candidature est simple; le(la) candidat(e) ou la personne qui propose sa candidature via le formulaire en ligne. Pour ceux qui ne proposent pas eux-mêmes pour la candidature, les candidat(e)s doivent accepter d'être proposé(e) et remplir leur partie du formulaire de mise en candidature. Il n'y a aucun frais de mise en candidature.

## Quand les prix seront-ils annoncés?

Les lauréates et lauréats des Prix de la réussite seront annoncés au début de mai.2019.

## Quels sont les critères pour les prix?

Les critères pour chacun des cinq prix sont décrits dans l'application du prix, disponibles ici :

- » [Le Praticien ou la Praticienne de la diversité et l'inclusion de l'année](#)
- » [Le Haut dirigeant ou la Haute dirigeante de l'année Dentons](#)
- » [Le Contributeur ou la Contributrice communautaire de l'année HSBC](#)
- » [Le Groupe-ressource des employé\(e\)s de l'année](#)
- » [L'Initiative de l'employeur de l'année](#)

## Comment les prix seront-ils jugés?

**Les prix traverseront un processus de sélection en trois étapes, comme suit :**

- » **Étape 1 :** Le CCDI examinera toutes les candidatures **pour l'admissibilité seulement**. Les candidat(e)s seront informé(e)s si leur demande a réussi la première étape, ou s'ils(elle) ne sont pas admissibles pour une raison quelconque.
- » **Étape 2 :** Un comité externe de juges examinera les soumissions indépendamment dans chaque catégorie avec l'aide d'une grille de notation, et soumettra les scores au CCDI pour la compilation.
- » **Étape 3 :** Les juges se réuniront comme un groupe et le CCDI présentera les candidat(e)s ayant les meilleurs scores basés sur le score global des juges (soit en tant que groupe ou par catégorie, en fonction du nombre de candidat(e)s). Les juges auront l'occasion de discuter les candidats avec les meilleurs scores et viendront à un consensus sur qui devrait être les récipiendaires des Prix de la réussite de 2019.

## Qui sont les juges?

Les juges seront bientôt annoncés, mais ils se composent de deux groupes : des experts en la matière de la diversité et l'inclusion invités par le CCDI. Aucun membre du personnel ou du conseil des administrateurs du CCDI sera un juge. Il y aura un équilibre entre les représentants des commanditaires et les experts en la matière de la diversité et l'inclusion, avec la majorité allant aux experts en la matière de la diversité et l'inclusion.



## Peut une personne qui est un candidat être également un juge?

Non. Si une personne a été nommée pour l'un des trois Prix de la réussite, il/elle ne peut pas être un juge **pour aucun des prix**.

## Ne peuvent pas les commanditaires contrôler le résultat?

Non. Le jugement se fait sur l'agrégat basé sur l'entrée d'au moins 3 personnes indépendantes. Une personne ne sera pas en mesure de contrôler le résultat. Par exemple, si le juge représentant le « commanditaire X » donne un score de 100 sur 100 à une personne de leur propre organisation, mais les 2 autres juges donnent des notes de 10 sur 100, le score du candidat serait de 40 sur 100, et le(la) candidat(e) ne serait probablement pas présélectionné(e)s.

## Peut une personne être nommée dans plus d'une catégorie?

En théorie, oui. Cela dit, nous encourageons les gens de considérer la catégorie pour laquelle il(elle) ou leur candidat(e) potentiel(le) est le mieux adapté(e) avant de soumettre. La mise en candidature d'une personne dans plus d'une catégorie n'augmentera pas nécessairement les chances de gagner.

## Devez-vous être de Toronto ou de Calgary pour gagner?

Absolument pas. Le CCDI encourage les mises en candidatures de partout au Canada.

## Devez-vous travailler pour un employeur affilié du CCDI ou devenir praticien(ne) individual(le) du CCDI pour gagner?

Non. Toute personne est admissible à gagner, sur la base des restrictions ci-dessus, indépendamment de leur relation avec le CCDI.

## Quel est le calendrier?

25 février 2019*	Les mises en candidature sont ouvertes
18 avril 2019**	Clôture des mises en candidature
19 avril à 3 mai 2019	Révision des candidatures par les juges
6 mai 2019	Les lauréates et lauréats seront notifiés.

\* Les mises en candidature sont ouvertes à 08h00 HE

\*\* Clôture des mises en candidature à 16h00 HE

Si vous avez des questions concernant les Prix de la réussite, veuillez contacter [events@ccdi.ca](mailto:events@ccdi.ca).